

**RÉGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION  
D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ DE LA PROVINCE DE SAFI**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS**

Il sera procédé dans les bureaux de la RADEES à l'ouverture des plis en séance publique des appels d'offres suivants :

**1/ Le 31/03/2015 à 9h30mn :**

N° A.O	DESIGNATION	CAUTIONS PROVISOIRES EN DHS	FRAIS DU DOSSIER EN DHS	VISITE DES LIEUX
2.5.2448	Fourniture de bouches à clé et plaques de regard en fonte	9000.00	260.00	NON
2.5.2449	Fourniture de tuyaux en PVC pour canalisations d'eau potable, tuyaux en polyéthylène, tuyaux en PVC série bâtiment, tuyaux en PVC série I et de tuyaux en polyéthylène haute densité CR8 pour assainissement.	LOT I : 9000.00 LOT II : 3500.00 LOT III : 400.00 LOT IV : 300.00 LOT V : 350.00	160.00	NON
2.5.2450	Fourniture de portes de niches et tabernacles en polyester pour compteurs d'eau	3000.00	150.00	NON
4.5.2451	Travaux de curage manuel et d'inspection des collecteurs visitables de la ville de Safi.	8000.00	205.00	OUI
2.5.2452	Travaux de dédoublement de l'adduction entre TLET BOUGUEDRA et SEBT GZOULA	36 000.00	270.00	OUI
2.5.2453	Travaux de recherche des fuites d'eau potable	18000.00	205.00	NON

**2/ Le 01/04/2015 à 9h30min :**

N° A.O	DESIGNATION	CAUTIONS PROVISOIRES EN DHS	FRAIS DU DOSSIER EN DHS	VISITE DES LIEUX
2.5.2454	Travaux de terrassement pour pose de canalisations d'eau potable dans la province de Safi	85000.00	340.00	NON
4.5.2455	Travaux de curage manuel et hydraulique du réseau d'assainissement liquide de la ville de Safi	20000.00	230.00	NON
3.5.2456	Fourniture et installation de disjoncteur HT au poste source AZIB DERAÏ	6000.00	190.00	NON

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés dès à présent au Service Approvisionnements et Marchés (S.A.M) de la RADEES, ils peuvent être également visualisés à l'adresse électronique suivante : [www.radees.ma](http://www.radees.ma), et au portail de marchés publics.

Les dossiers des appels d'offres peuvent être envoyés, aux frais des concurrents qui les demandent par voie postale dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement des marchés de la RADEES fixant les conditions et les formes de passation des marchés ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du

règlement des marchés de la RADEES.

**Les concurrents peuvent :**

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Électricité de SAFI- Avenue Idriss Ier B.P:218 SAFI.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du règlement des marchés de la RADEES.